

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors...

2830 **M. BRIAN FAHEY :**

Si la commission le désire, je peux laisser les extraits.

**LA PRÉSIDENTE :**

2835

Oui, s'il vous plaît. Nous disposons maintenant d'une pause de 15 minutes.

---

**PAUSE**

---

2840

**M. CHARLES BERGERON et Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ**

Les Amis de la Montagne

---

2845 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour. Bienvenue et ce que, je vous demanderais d'abord de vous présenter et de préciser l'organisation que vous représentez, s'il vous plaît.

2850 **M. CHARLES BERGERON :**

Merci. Je vais te laisser la parole.

2855 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Oui. Oui, bonjour, alors nous sommes Les Amis de la Montagne.

2860 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

2865 La montagne étant le mont Royal, bien à Montréal c'est évident, mais quand on se promène ailleurs, la montagne ce n'est pas évident. Alors je suis Marie-Odile Trépanier et je suis membre du conseil d'administration, coprésidente du comité Aménagement concertation des Amis de la Montagne, et je suis accompagné de Charles Bergeron, conseiller en environnement et partenariat, mais on est soutenus par notre présidente du conseil, madame Julie Laurence, et par notre directrice générale, Hélène Panayoti, ainsi  
2870 que par une des membres de la permanence...

**M. CHARLES BERGERON :**

2875 Madeleine.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

... Madeleine Rouleau-Dumas.

2880

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes vraiment équipés. Vous avez le support qu'il faut. Alors...

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

2885

Pour nous c'est important parce que justement...

**LA PRÉSIDENTE :**

2890

Attendez, oui, un petit instant, vous avez dix minutes pour présenter; je veux seulement vous le préciser, vous avez dix minutes pour présenter, période après laquelle nous disposerons, les commissaires, de dix minutes pour vous poser des questions. Nous avons déjà lu votre document et pouvez-me préciser si vous avez besoin d'un petit signe lorsqu'il vous restera deux minutes pour conclure?

2895

**M. CHARLES BERGERON :**

Est-ce que vous pourriez nous faire un signe à cinq minutes?

2900

**LA PRÉSIDENTE :**

À cinq minutes?

**M. CHARLES BERGERON :**

2905

S'il vous plaît?

**LA PRÉSIDENTE :**

2910

O.K.

**M. CHARLES BERGERON :**

2915 Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

... on peut faire ça.

2920

**M. CHARLES BERGERON :**

Merci beaucoup.

2925

**LA PRÉSIDENTE :**

On peut faire ça. Merci.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

2930

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2935

Alors on y va. Désolée de vous avoir coupée.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

2940

Donc comme j'allais dire, avec le fleuve et son archipel, le mont Royal c'est vraiment le paysage distinctif emblématique identitaire de Montréal. Toute la Ville est

structurée autour du mont Royal, mais c'est un patrimoine fragile qui demande une attention continue.

2945 Alors on se rappelle que ce sont les montréalais qui ont demandé la création d'un parc au XIXe siècle par la Ville de Montréal. Et plus récemment dans les années 80, la Ville a porté une attention particulière avec un plan de mise en valeur du mont Royal qui a identifié les trois sommets du mont Royal.

2950 Ensuite, il y a eu les désignations patrimoniales, à la fois par la Ville dans les années 80, mais par le gouvernement du Québec en 2005 et ça a propulsé à nouveau des mesures de protection et de mise en valeur.

2955 La responsabilité de la montagne est partagée entre un grand nombre d'intervenants. On a bien sûr le Ministère de la Culture du Québec, on a deux villes, quatre arrondissements, on a une quinzaine de grands propriétaires institutionnels et tout ça, tout ce monde se réunit à la Table de concertation avec les élus municipaux et avec la société civile.

2960 Et pourtant, la montagne continue d'être soumise à des pressions, à des menaces qui la fragilisent, pensons aux atteintes à la couverture boisée dues à la surfréquentation associé aux effets de la pandémie, aux aléas des changements climatiques.

2965 Pensons aussi aux ajouts nombreux et encore répétés de bâtiments en hauteur à son pourtour ou même à la multiplication de petits aménagements en milieu résidentiel, des terrasses, des piscines, des garages qui entraînent la coupe d'arbre, la disparition de jardins patrimoniaux.

2970

C'est vrai, dans le PUM la Ville témoigne d'un réel souci d'améliorer la protection de la montagne et elle propose diverses mesures novatrices, notamment les corridors visuels.

2975

Mais Les Amis de la Montagne ont été échaudés par le manque d'efficacité des mesures antérieures. Alors on demande une très grande vigilance dans l'application des nouvelles mesures. On veut les tester. On veut s'assurer que les règles soient claires. On veut aussi davantage de vision commune contraignante. On veut aussi plus de coordination entre les acteurs publics.

2980

Vous savez, dans le plan d'urbanisme on dit c'est un défi d'harmonisation, mais on ne dit pas comment ça va se faire. Alors nous on demande de travailler ça. Et dans le même esprit on demande aussi face à la faiblesse des données disponibles, on demande des mesures de suivi, des bilans réguliers, détaillés, publics.

2985

Par ailleurs, inquiets de l'évolution des constructions et des aménagements sur les flancs de la montagne, les Amis rappellent que l'assise géologique de mont Royal c'est bien plus que le site patrimonial et quand on définit le territoire emblématique juste avec le site patrimonial, c'est juste une partie du mont Royal qu'on prend en considération.

2990

Donc on propose que ce territoire emblématique soit élargi et on propose que les règles soient aussi appliquées, les nouvelles règles qu'on a dans le plan d'urbanisme soient aussi appliquées à ce qu'on appelle une zone tampon autour du site patrimonial sur les flancs, par exemple jusqu'à Côte-Sainte-Catherine, jusqu'à Sherbrooke dans les secteurs qui ne sont pas encore dans le site patrimonial.

2995

Et on demande aussi de commencer à réfléchir aux possibilités d'agrandir le site patrimonial lui-même, donc ça suppose des négociations avec le gouvernement, avec la municipalité voisine, mais ça mérite réflexion. Je cède la parole à mon ami Charles.

**M. CHARLES BERGERON :**

Merci, Marie-Odile.

3000

**LA PRÉSIDENTE :**

Justement cinq minutes.

3005

**M. CHARLES BERGERON :**

Merci beaucoup, ça ne peut pas être mieux *timé* que ça, mais tout ce qui vient d'être dit est à mettre en rapport avec la vision paysagère qu'on a mise de l'avant dans notre mémoire à divers endroits. Cette perspective paysagère là, elle est intéressante pour nous, pour, bien, pour plusieurs raisons, mais entre autres pour deux grandes raisons.

3010

D'une part, elle permet vraiment de capter le caractère indissociable des composantes naturelles et culturelles du mont Royal et d'autre part, elle permet de bien capter également les valeurs identitaires dont les montréalais investissent tout.

3015

De ce point de vue-là, l'enveloppe végétale de l'ensemble de la montagne devrait être considérée comme un élément à préserver dans son intégrité, au même titre que les composantes bâties et aménagées du site patrimonial.

3020

Il en va de même de la santé du réseau écologique du mont Royal qui assure la résilience de l'ensemble face aux pressions climatiques ou humaines. Chaque brèche effectuée dans le tissu vivant de la montagne, érode le réservoir de biodiversité, crée une cicatrice sur le paysage visible depuis les quartiers environnants, compromet la qualité de l'aménagement et même de l'expérience de la montagne.

3025

C'est pourquoi nous disons qu'il faut renforcer le principe de capacité limite du mont Royal. Celui-ci est déjà inscrit dans le PUM, mais son application aux composantes du réseau écologique devrait être nettement affirmée.

3030 Des mesures pertinentes pourraient en découler, elles-mêmes devraient s'ancrer dans des priorités proprement écologiques, identifiées sur la base d'un portrait à jour et régulièrement actualisées de l'état de santé du réseau écologique dans son ensemble, donc sur toute l'étendu de la montagne.

3035 Considérer le caractère structurant de la montagne dans la Ville c'est également selon nous se doter des moyens les plus efficaces de concevoir et de mieux planifier les maillages souhaités entre la montagne et la matrice urbaine.

3040 À travers une perspective comme celle-là, on pourrait, par exemple, faire avancer le développement d'un réseau intégré de corridors verts et bleus actifs dont le mont Royal serait le pôle central.

3045 La consolidation d'un tel réseau apporterait une contribution des plus significatives à une intention qui a été répétée à maintes fois dans le PUM, mais également par plusieurs acteurs sur plusieurs années, celle de voir percoler les grands parcs vers les milieux de vie pour que les grands parcs puissent participer à la résilience des infrastructures naturelles, mais également à la santé et à la qualité de vie des gens qui habitent les quartiers limitrophes.

3050 Le réseau dont on rêve, le réseau vivant permettrait également de se rapprocher des intentions établies dans le PUM concernant la mobilité douce et l'équité territoriale.

3055 **LA PRÉSIDENTE :**

Il vous reste deux minutes.

3060 **M. CHARLES BERGERON :**

C'est parfait. Merci. Il y a un pendant mis en œuvre à cette vision-là. Selon nous, il faut prévoir avec ça une structure ou des mécanismes d'harmonisation inter-arrondissement. Ça c'est un élément selon nous, qui manque dans le PUM actuellement.

3065 Ces mécanismes-là bien permettraient le déploiement le plus cohérent possible des infrastructures qui se déploient sur plus qu'un arrondissement ou qui sont à cheval sur plusieurs entités administratives comme c'est le cas par exemple du mont Royal.

3070 Dans le même esprit, bien c'est en considérant la multiplicité d'échelle des arrimages Ville/Montagne qu'on va arriver également à donner corps à une vision d'accessibilité au mont Royal sécuritaire, équitable, respectueuse de ses patrimoines et de sa vocation de contemplation douce.

3075 C'est une condition essentielle à respecter pour atteindre la cohésion d'ensemble entre les infrastructures et les solutions de mobilité à divers niveaux, de l'échelon du REM jusqu'à l'échelon des sentiers sur la montagne.

3080 Et pour terminer, notre dernier point qu'on voulait amener de vive voix aujourd'hui c'est concernant l'équité territoriale, peu importe en fait qu'ils viennent de l'est ou de l'ouest, tous les résidents des quartiers limitrophes, résidents des quartiers plus éloignés également, tous les travailleurs, tous les étudiants, tous les touristes devraient pouvoir profiter également des bénéfices liés à la fréquentation de notre montagne.

C'est ce qui conclut notre présentation. Alors merci beaucoup, on est prêts à répondre à vos questions.

3085

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors merci beaucoup et en plus vous avez vraiment bien respecté les dix minutes, bravo. J'aimerais vous amener pour ma première question sur votre recommandation numéro 1, où – et vous en avez parlé Madame tout à l'heure – « Étendre les limites du territoire emblématique du mont Royal afin que celles-ci soient informées par l'étendu de l'assise géologique. Idéalement les nouvelles délimitations du territoire emblématique engloberaient toute l'assise géologique du mont Royal. »

3090

3095

En fait, quels seraient les impacts? Qu'est-ce que ça donnerait? Qu'est-ce qu'on a de plus?

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3100

Les impacts d'identifier l'assise...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3105

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

... géologique?

3110

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3115

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Bien c'est la réalité. On parle du massif du mont Royal, c'est la réalité. Le territoire, il s'étend jusqu'à Montréal Ouest, mais évidemment là on n'est pas dans le territoire de la Ville de Montréal, donc on ne peut pas se rendre jusque-là, mais reconnaître l'assise géologique, l'image de la montagne telle qu'elle se déploie, une falaise à l'est et puis une étendue progressive vers l'ouest, c'est important.

3120

**M. CHARLES BERGERON :**

J'ajouterais... Oui, si je peux me permettre d'ajouter quelque chose.

3125

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

3130

**M. CHARLES BERGERON :**

Dans la logique interne du PUM, on prévoit au chapitre du document complémentaire de la mise en œuvre, il y a souvent des sous-sections qui concernent le territoire emblématique du mont Royal.

3135

Ce qu'on aimerait, c'est voir ce qui est prévu pour ce territoire emblématique et non pas seulement appliquer sur ce qui est aujourd'hui et le site patrimonial du mont Royal, mais que ces mesures, critères, normes s'appliquent également de façon modulée peut-

3140

être, mais que ça s'applique également sur les flancs qui ne sont pas aujourd'hui partie intégrante du site patrimonial.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3145

Et j'ajouterais que quand on parle de...

**LA PRÉSIDENTE :**

3150

Oui.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

... la zone tampon...

3155

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3160

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

... c'est l'outil opérationnel de ça, parce que la zone tampon on dit que c'est plus grand que le site patrimonial et ça comprend les flancs et surtout dans la partie de la Ville de Montréal, donc les flancs immédiats qui ne sont pas dans le site patrimonial, que déjà on puisse se servir des outils urbanistiques du zonage, en fait, parce qu'on peut dans le zonage ajouter une couche de protection paysagère et environnementale, en plus du zonage traditionnel. Donc, c'est quelque chose, c'est un outil qui est utilisable très rapidement.

3165

3170

**LA PRÉSIDENTE :**

Mon collègue aura une question sur les zones tampons tout à l'heure parce qu'on... ça nous a intrigué aussi les zones tampons, mais dites-moi, l'assise géologique, pourquoi ça n'a pas été... pourquoi on ne l'a pas utilisé avant?

3175

**M. CHARLES BERGERON :**

Oh mon Dieu, ça a été ramené depuis de nombreuses années dans nos prises de position publiques sur diverses tribunes.

3180

**LA PRÉSIDENTE :**

Et?

3185

**M. CHARLES BERGERON :**

Et je pense que du point de vue, disons, de ce qui se qualifie comme site patrimonial, c'est une chose. Ce que la Ville entend désigner de son propre chef comme territoire emblématique c'est autre chose. Il peut y avoir des portions de territoire qui peut-être selon des critères établis pour circonscrire ce qu'est un site patrimonial, il peut y avoir peut-être différentes opinions là-dessus, mais ici on est dans une situation où c'est la Ville qui amène de son propre chef, une nomenclature qu'elle appelle territoire emblématique.

3190

3195

Il nous semble que ce type de désignation-là soit nouvelle, soit à définir aussi et c'est important pour nous qu'elle reconnaisse la réalité de l'ensemble de la montagne et qu'elle ne soit pas, disons, synonyme de site patrimonial parce que le cas échéant, en fait, une grande partie de la montagne qui subit des pressions d'origine entropique ou

naturelle, échapperait, en fait, ne serait pas couverte par les protections qui sont prévues par la définition de territoire emblématique.

3200

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, merci. J'ai d'autres questions, mais je vais donner la parole à mes collègues et s'il reste du temps bien je vous les poserai. Alors, Christian?

3205

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, merci. La zone, revenons sur la zone tampon. Alors je vois dans la recommandation qu'il y a une ligne aussi sur la zone tampon nous permettrait d'étudier en fait la possibilité d'agrandir. Donc, c'est une façon si on veut, c'est une étape vers, c'est une opération vers l'agrandissement de la zone patrimoniale?

3210

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Oui, bien on peut dire ça, mais il y a toutes sortes de façon de l'opérationnaliser. Le site patrimonial cité par la Ville, la Ville a totalement le contrôle de ça. Elle peut aussi l'agrandir tout de suite. Le site patrimonial déclaré par le gouvernement, bien là c'est un processus qui est plus long, donc ça prend de la négociation et cetera.

3215

3220

À court terme, la zone tampon, ça peut être appliqué immédiatement...

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, je comprends.

3225

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3230 ... dans le document complémentaire et effectivement ça peut prendre le titre de site patrimonial cité, par exemple.

**LE COMMISSAIRE :**

3235 Et rapidement, Madame le présidente, sur l'idée éventuellement que le site de Villa Maria puisse subir des transformations, peut-être accueillir des nouveaux bâtiments pour pérenniser la mission éducative du site comme tel de Villa Maria, c'est, quel est votre avis là-dessus?

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3240 Je n'ai pas compris votre question.

**LE COMMISSAIRE :**

3245 C'est advenant le cas où le Collège Villa Maria transformerait certains bâtiments sur son territoire, sur son site, est-ce que vous y voyez une quelconque opposition, est-ce que... Comment vous voyez ça?

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3250 Bien évidemment le site de Villa Maria, il y a plus de 20 hectares qui sont à caractère plutôt naturel, donc idéalement on aimerait que ça reste naturel, mais on ne va pas décider ça tout de suite, mais on va faire des démarches pour encourager les propriétaires à le préserver ce site-là.

3255

**M. CHARLES BERGERON :**

3260 C'est un site qui se trouve en fait dans cette zone qu'on aimerait inclure à l'intérieur  
des limites du territoire emblématique agrandi, qu'on aimerait également voir à l'intérieur  
des limites d'une éventuelle zone tampon. Donc effectivement, on peut dire qu'on a le  
souci s'il y a volonté de transformer ce site, un souci que cette transformation-là soit  
guidée par des critères élevés et par un suivi serré pour que la transformation soit  
conforme au caractère paysager, patrimonial de l'ensemble de la montagne. Voilà un  
exemple de site dont l'avenir pourrait peut-être nous inquiéter s'il n'était pas capté par  
3265 cette zone.

**LA COMMISSAIRE :**

3270 Moi je vais vous entretenir de la protection des corridors visuels. Ça semble être un  
enjeu parce qu'on a eu beaucoup de promoteurs dans les dernières journées qui sont  
venus nous dire que la réglementation telle qu'elle est dans le PUM, est très contraignante  
concernant les corridors visuels. Puis à ce moment-là vous, par votre recommandation  
numéro 2, vous voulez un suivi plus rigoureux, vous voulez s'assurer que les corridors  
visuels soient maintenus tels qu'ils sont, et cetera. Quels sont vos arguments par rapport à  
3275 ces promoteurs?

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3280 Nos arguments?

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, comment vous voyez ça, le fait qu'il y en a qui veulent les enlever et vous  
voulez les conserver? Est-ce que...

3285 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

On veut conserver les corridors visuels?

3290 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. Vous avez...

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3295 Oui, bien écoutez, avant, jusqu'à maintenant il y avait des cônes de vision, mais ce n'était pas appliqué, ce n'était pas contraignant. C'était un peu factuel, t'sais on disait : « Bien voilà, les cônes de vision. »

3300 Et puis bien il y en a qui ont été obstrués et puis bien voilà, on les a obstrués. La Ville a toujours pris le parti des promoteurs, des promoteurs qui veulent construire en hauteur.

3305 Il y a aussi du monde qui disent : « Il faudrait construire plus haut que le mont Royal, regardez ce qui se fait à New-York, regardez ce qui se fait à Toronto. » Bien oui, bien justement on n'est pas New-York, on n'est pas Toronto et ce que nous on souhaiterait c'est que la Ville reconnaisse le mont Royal, reconnaisse qu'il faut éviter d'obstruer le mont Royal et que bien des tours en hauteur, il y en a suffisamment et il faudrait arrêter d'en rajouter parce que ça... dans la mesure où ça va obstruer, où ça pourrait obstruer les vues, il faudrait arrêter ça. Donc ça prend une volonté claire de la part de la Ville pour  
3310 dire : « Bien non, nous, Montréal on n'est pas Toronto et *the sky is not the limit.* »

**M. CHARLES BERGERON :**

3315

Et ce qui est inquiétant c'est l'effet d'obstruction visuelle dans un sens ou dans l'autre depuis la montagne vers le fleuve, les Collines Montérégiennes, et cetera, vers le centre-ville ou en sens inverse également. Puis l'inquiétude, une autre inquiétude qu'on a mentionnée dans notre mémoire, qui est très importante...

3320

**LA PRÉSIDENTE :**

Rapidement, s'il vous plaît.

3325

**M. CHARLES BERGERON :**

D'accord, c'est en fait c'est la distinction qui est faite entre les corridors dits intéressants...

3330

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, j'allais vous amener là.

**M. CHARLES BERGERON :**

3335

D'accord, oui, très bien. Donc, le point qui nous inquiète par rapport à ça c'est qu'on vienne établir une hiérarchisation où les corridors dits intéressants ne sont qu'intéressants et non pas exceptionnels parce qu'ils sont finalement accessibles qu'à des populations locales.

3340

**LA COMMISSAIRE :**

3345 Oui.

**M. CHARLES BERGERON :**

3350 On se demande si c'est vraiment la bonne façon de distinguer les deux.

**LA PRÉSIDENTE :**

Si ça continue, je vais me faire chicaner, Monsieur Bergeron.

3355 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3360 Alors je vais me faire chicaner.

**LA COMMISSAIRE :**

3365 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3370 Derrière là. Alors désolée, ça passe extrêmement rapidement, alors on doit interrompre notre discussion ici. On avait encore plein de questions, mais bon, voilà. C'est ainsi la vie. C'est réglé comme. Alors merci beaucoup d'avoir pris le temps de venir

discuter avec nous et de soumettre vos idées, nous en prenons bien sûr compte. Alors bonne fin de journée.

3375 **M. CHARLES BERGERON :**

Merci beaucoup.

3380 **LA PRÉSIDENTE :**

Au revoir.

3385 **M. CHARLES BERGERON :**

Merci de votre écoute.

3390 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Merci beaucoup.

---

**M. ANDRÈS LARREA**

Table montréalaise en SEDD

---

3395 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors bonjour. D'abord je vous demanderais de vous présenter et de préciser l'organisme que vous représentez.

3400